

Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 février 2020

Présents : M Michel MARESCOT – Maire - Mme Sophie DIERRE – Adjointe – M DABOUT Michel - Mme Sylvaine de KEYZER - M Alain FAURE - Mme Catherine FILIPOV - M Jean-Paul HAUVEL - Mme Michelle LEGRY - M Jean-Claude LE MOINE - Mme Martine LETARTRE - M Olivier PONTHEIU.

Excusés : M Philippe GANNE donne pouvoir à M Michel MARESCOT.

Secrétaire : M Olivier PONTHEIU.

- Informations de Monsieur le Maire
- Confortement de la falaise
 - Consultation pour une mission de contrôle technique :
Nécessité de disposer des avis du contrôleur technique avant finalisation de la phase de conception du maître d'œuvre. Les missions confiées au contrôleur technique (missions L : solidité des ouvrages et missions LE : solidité des existants) ont pour objectif de donner un avis technique sur le projet en phase études et en phase de réalisation des travaux.
L'enveloppe financière globale est estimée à 60 000 € HT. Il s'agit d'un marché de service dont le montant est inférieur à 214 000 € HT, il relève donc d'un marché à procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.
Accord du Conseil pour le lancement de la procédure de consultation.
 - Mise à jour de l'étude d'impact du Dossier d'Autorisation Unique
Suite à la modification de la loi sur les milieux humides, l'étude d'impact du Dossier d'Autorisation Unique doit être mise à jour.
L'entreprise GINGER BURGEAP propose un devis comprenant la reprise du dossier ainsi que l'élaboration du nouveau rapport rédigé en français pour un montant de 5 400,00€ HT soit 6 480,00€ TTC.
Accord du Conseil.
- Participation frais de copropriété de l'immeuble 1-3 rue Maréchal Foch
Demande d'autorisation de règlement de la part dévolue à la commune pour le remplacement de 2 fenêtres de la cage d'escalier, côté cour.
Le montant du devis de l'entreprise KAP (anciennement MOISY) est de 1 300,00€ HT soit 1 560,00€ TTC.
Lors de la dernière assemblée générale, il a été décidé que la commune ne réglerait que 25% de la dépense soit 390,00€ (au lieu des 447 millièmes).
Accord du Conseil.
- Concession et mise à disposition de matériel dans le Parc des Graves pour la « Cabane bleue »
 - 1 chalet raccordé au réseau électrique et 1 cabane de plage (rangement des chaises longues et parasols) d'avril à novembre 2020.
Le coût de la mise à disposition pour l'année 2020 du chalet est de 500€ et celle de la cabane de plage à 100€.
Le tarif de cette concession sera de 3 400€ soit :
 - 300€ / mois : avril, octobre, novembre.
 - 500€ / mois : de mai à septembre.

Soit un total de 4 000€ tout compris du 1^{er} avril au 30 novembre 2020 auxquels seront rajoutés les fluides.

- Option prioritaire de concession pour 2021.

Accord du Conseil.

- Logement communal à l'étage du 73 rue Butin

La locataire vient de transmettre son préavis. Le logement sera libéré pour le 08/05/2020.

Afin de le remettre à la location, il faut définir le montant du dépôt de garantie et le loyer.

Le Conseil définit le montant de 670€ pour le dépôt de garantie et le loyer.

- Location du local à l'entrée du Garage

Demande de prolongation du 24/02/2020 au 01/03/2020 pour un montant de 100€.

Accord du Conseil.

- Devis

Proposition de sécuriser l'accès à l'église par une rampe d'accès en inox pour un montant de 734,00 € HT soit 880,80€ TTC.

Accord du Conseil.

- Questions diverses

- Comme chaque année, la Commune va organiser une chasse aux œufs pour les enfants de Villerville dans le Parc des Graves le dimanche 12/04.

- Demande de l'APE de Trouville pour organiser une chasse aux œufs pour les élèves des écoles Delamare, Coty et Grainville le 04/04 et le prêt de matériel.

Accord du Conseil pour recevoir cette animation dans le Parc des Graves.

La Commune pourra prêter le matériel suivant :

- tente de 5m x 12m,
- tables, chaises et barrières (nombre à définir à l'avance),
- rubalise.
- Demande de contrôle de la toiture du snack situé rue Maréchal Foch.

Accord du Conseil.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Michel MARESCOT

